



L'an deux mille vingt-quatre le 21 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 15 novembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
M. BATHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe –
Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique -Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques
Mme SCHEFFLER Véronique - M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM
Lina – M. MATHIEU Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès - M. FAGOT
REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard –, FRANCOIS Vincent
M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain –M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain
Procurations : M. MARTIN Christophe à Mme FRANCOIS Valérie – M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. FEGER
Serge à M. GUEZET Philippe – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. BAUDOUIN Cédric à M. VOINSON Philippe –
M. MEVELLEC Mickaël à M. MATHIEU Dominique -
Excusé(s) : M. ORY Denis – M. POIREL Patrick – M. JOLY Philippe – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck
Secrétaire de séance : Mme MARCHAL Astrid
L'assemblée dénombreait : **43 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 6

Excusés : 5

Votants : 43

Date d'affichage : 26 novembre 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 43

Contre :

Absentions :

DECHETS

10/11/2024

**Approbation de la nouvelle grille tarifaire de la redevance incitative
déchets ménagers 2025, à destination des professionnels**

Considérant :

- La délibération n° 245/11/2017 par laquelle la collectivité s'est engagée à étendre la redevance incitative au bac à la levée à l'ensemble du territoire,
- La délibération du 23.11.2023 fixant la grille tarifaire relative à la redevance incitative au bac identifiable, à la levée, couplée avec le volume du bac pour l'année 2024,
- L'avis de la commission finances-déchets réunie le 1^{er} octobre 2024,

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des déchets ménagers et de l'environnement, rappelle :

- Que la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné est en redevance incitative commune depuis le 1^{er} janvier 2019,
- Les prospectives financières 2024-2026 prévoient des augmentations linéaires de 7%,
- Le système de tarification n'a pas évolué depuis sa mise en place en 2013. Un travail a été effectué notamment sur les consignes de tri et le nombre de levées,
- La commission mixte déchets/finances du 08.11.23 a engagé une réflexion de révision des modalités de facturation avec l'objectif de permettre à l'utilisateur de choisir son volume de bac et aussi de rééquilibrer les répartitions entre les catégories d'utilisateurs,
- La délibération du 04.07.2024 approuvant la nouvelle grille tarifaire 2025 pour les particuliers,

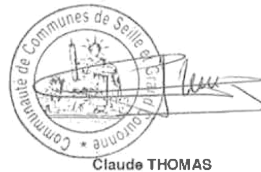
Après avoir pris connaissance des besoins de financement du fonctionnement du service pour l'année 2025, de la situation du budget annexe déchets, il est proposé une nouvelle évolution du montant de la redevance applicable aux non-ménages, dans le but d'équilibrer le budget annexe déchets et de retrouver une capacité d'autofinancement positive.

À la suite des travaux et à l'avis de la commission mixte finances-déchets qui s'est déroulée le 01.10.2024, Véronique SCHEFFLER propose à l'assemblée communautaire de valider la nouvelle grille tarifaire de la redevance incitative applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, selon l'annexe ci-jointe.

Il est précisé que la commission mixte a engagé une réflexion de révision des modalités de facturation des professionnels au même titre que la nouvelle facturation des particuliers déjà votée pour 2025. Cette réflexion sera poursuivie en 2025 pour une modification de la tarification des non-ménages en 2026.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** la grille tarifaire annexée à la présente délibération, relative à la redevance incitative déchets ménagers des professionnels pour l'année 2025,
- **Précise** que cette tarification est annuelle,
- **Précise** que les modalités de facturation sont indiquées dans le règlement de facturation,
- **Fixe** le tarif de la mise en place des bacs temporaires pour la gestion des déchets des manifestations comme indiqué dans l'annexe jointe,



Claude THOMAS
2024.12.01 16:07:35 +0100
Ref:7690050-11541538-1-D
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS



ANNEXE A LA DELIBERATION DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

REDEVANCE INCITATIVE DE 2025 Grille tarifaire ANNUELLE

GRILLES TARIFAIRES DES NON-MENAGES

Part fixe : (accès déchèteries exclus)

Type de producteur	Volume total des bacs	Prix part fixe
Petit et Administration	De 0 L à 659 L	90 €
Moyen	De 660 L à 1319 L	178 €
Gros	Supérieur ou égal à 1320 L	266 €

Part variable :

Volume du bac	Part au bac annuel (12 levées incluses)	Prix levée supplémentaire
BAC 120 L	50 €	6 €
BAC 180 L	80 €	9 €
BAC 240 L	132 €	12 €
BAC 660 L	477 €	24 €